

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 1281

présenté par

M. Mournet, Mme Métayer, M. Fait, Mme Decodts, M. Lamirault, M. Boudié, M. Abad,  
Mme Josso, M. Vuibert, M. Bordat, M. Haury, Mme Petel et M. Giraud

-----

**ARTICLE 5**

À l'alinéa 3, après le mot :

« agricole »

insérer les mots :

« et les établissements privés d'enseignement supérieur agricole ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a été proposé par le réseau des chambres d'agriculture. Cette modification vise à préciser que les établissements privés d'enseignement agricole peuvent également dispenser des formations de l'enseignement supérieur conduisant à un Bachelor Agro.